



**PRÉFÈTE
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS AU PUBLIC

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Société TRABET SAS

Commune de LAUDUN-L'ARDOISE

Par arrêté préfectoral en date du 20 mai 2022, une consultation du public est organisée sur la demande d'enregistrement déposée par la Société TRABET SAS, dont le siège social est situé 35, rue des Aviateurs 67500 HAGUENAU, en vue de l'implantation et l'exploitation temporaires de deux centrales d'enrobage à chaud, mobiles et d'une station de transit de matériaux inertes sur la commune de Laudun-L'Ardoise, pour les activités répertoriées dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), sous les rubriques n°2521-1 et n°2517-1.

Cette consultation se déroulera, pendant 32 jours, **du vendredi 10 juin 2022 au lundi 11 juillet 2022 inclus à la mairie de Laudun-L'Ardoise**, commune où l'installation est projetée.

Durant cette période, le dossier sera tenu à disposition du public qui pourra formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Laudun-L'Ardoise, 144 place du 6 Juin 1944 - 30290 LAUDUN-L'ARDOISE, sauf les jours fériés **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**.

Le public peut formuler également ses observations par lettre adressée à la préfète du Gard (direction de la citoyenneté, de la légalité et de la coordination – bureau de la réglementation générale et de l'environnement, 10 avenue Feuchères, 30045 Nîmes cedex 9, ou par voie électronique (pref-environnement@gard.gouv.fr), **avant la fin du délai de consultation du public**.

Le présent avis sera affiché quinze jours au moins avant l'ouverture de la consultation et pendant toute la durée de celle-ci en mairies de Laudun-L'Ardoise (Gard), de Montfaucon (Gard) et de Caderousse (Vaucluse).

Ce même avis accompagné de la demande de l'exploitant sera mis en ligne sur le site internet départemental de l'État: <https://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Classement-des-ICPE-par-communes-regimes-autorisation-et-enregistrement/LAUDUN-L'ARDOISE/TRABET SAS>, dans les mêmes délais. Un avis sera affiché jusqu'à la fin de la consultation, par l'exploitant sur le site prévu pour l'installation.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est la préfète du Gard. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires, ou un arrêté de refus.